



Conseil Municipal du 08 décembre 2025
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 031-213105844-20251208-DELIB2025094-DE

Berger Levrault

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2025-094

Admission en non-valeur

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 08 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 1^{er} décembre 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIÉ, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICARD, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO,
M. Marc SENOUQUE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS,
M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA,
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER,
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT,
Mme Christine POMMEREUL a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN.
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER (**arrivée à 19h14**),

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 18 | Pouvoirs - 09 (*) | Membres absents - 01

(*) 8 pouvoirs exercés jusqu'à 19h13.
9 pouvoirs exercés après l'arrivée du mandataire (Corine BRINGUIER).

Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que régulièrement, malgré les rappels, relances, mises en demeure effectués par les services du trésorier municipal, un certain nombre de créances doivent être déclarées irrécouvrables, les poursuites étant restées infructueuses.

Monsieur le Maire indique que la Trésorerie de Grenade a arrêté la liste des créances pour lesquelles il est demandé l'admission en non-valeur. Le total des produits irrécouvrables a été arrêté à 2 996,96 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le montant des créances communiqué par le Trésorier (liste 7182130912) ;

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'admettre** en non-valeur la somme globale de 2 996,96€, correspondant au montant communiqué par le comptable ;
- **D'imputer** cette dépense sur le compte 6541 (chapitre 65) du budget principal 2025 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN